

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-sept février deux mille quinze, à dix-huit heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 20/02/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Alain DARBON, Bernard DUMONT, Jean-Pierre ESTRADE, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Alain FAUCHER, Alain GONZALES, Michel LE BRAS, Claudine LAFOREST, Pierre LANGLADE, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY.

EXCUSES : Sylvie ALAMARGOT (a donné procuration à Alain FAUCHER), Monique BLONDEL (a donné procuration à Alain DARBON), Sylvette CHADELAUD (a donné procuration à Jean-Louis BREGAINT), Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND (a donné procuration à Michel PARVY), Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON (a donné procuration à Josiane ROUCHUT), Franck LETOUX (a donné procuration à Sébastien MOREAU), Dominique MARQUET (a donné procuration à Pierre LANGLADE), Bernard POUSSIN.

ABSENTS : Sylvie AYMARD, Xavier NOUHAUD, Christine RIFFAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2015 – 032 : ESPACE AQUA'NOBLAT - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DU SYNDICAT ENERGIE HAUTE VIENNE POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 4 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la proposition d'adhésion transmise par le Syndicat Energie Haute-Vienne pour l'achat d'électricité

Monsieur le Président rappelle qu'au 31 décembre 2015, les tarifs réglementés de vente d'électricité disparaissent pour les sites ayant une puissance souscrite strictement supérieure à 36 kVA (essentiellement des tarifs « jaunes » et « verts »). De fait, pour les acheteurs publics, la mise en concurrence devient obligatoire pour tous les sites correspondant au seuil ci-dessus et impose de recourir aux procédures prévues par le Code des marchés publics afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappelle l'article L.331-4 du Code de l'énergie.

Monsieur le Président expose que le Syndicat Energie Haute-Vienne propose la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de l'autoriser à signer la proposition

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 27 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Approuve la convention de groupement de commande du Syndicat Energie Haute-Vienne annexée à la présente délibération, pour l'achat d'électricité

Autorise Monsieur le Président à la signer ainsi que tous les documents liés à celle-ci

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le : 13.03.2015

Publié ou notifié

Le : 27.03.2015



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ESPACE AQUA'NOBLAT - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DU SYNDICAT ENERGIE HAUTE VIENNE POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE

Date de transmission de l'acte : 13/03/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 13/03/2015

Numéro de l'acte : 2015-032 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20150227-2015-032-DE

Date de décision : 27/02/2015

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires